

DOSSIER

L'accompagnement éducatif

Une question à haut risque



© istockphoto/William Schultz



© Thierry Nectoux



© istockphoto/Chris Schmidt



© Clément Martin



© DR



© istockphoto/Thomas Perkins

Dossier coordonné par Carole Condat et réalisé par Alexis Chabot, Sandrine Charrier, Monique Daune, Michel Fouquet, Karine Fuselier, Roland Hubert, Micheline Kerien, Claudie Mauge et Nicolas Morvan.

Véritable question sociale au cœur de la lutte contre les inégalités d'accès aux savoirs et aux qualifications, l'accompagnement éducatif, par les récentes décisions ministérielles, se retrouve au centre d'un débat sur les missions des personnels et sur les moyens alloués au système éducatif qui brouille les enjeux et risque d'en dénaturer les objectifs.

Accordant une importance mal maîtrisée et peu interrogée au travail personnel en dehors du cours, le second degré peine à permettre l'entrée de tous les jeunes qui lui sont confiés dans les apprentissages. Par manque de moyens, souvent, il n'offre pas d'espace aux élèves pour leur permettre de réaliser leurs « devoirs » de manière autonome ou encadrée par des adultes compétents. Il n'assure pas non plus à tous, en complément ou prolongement des enseignements, les possibilités de pratiques culturelles, artistiques, sportives pourtant indispensables, pour aider à donner sens aux apprentissages et nécessaires pour former un individu citoyen éclairé dans un monde complexe. Les travaux de recherche montrent pourtant combien la construction d'un rapport ouvert aux apprentissages passe par un lien plus étroit entre l'école et l'extérieur de la classe, et en premier lieu la famille, par une clarification des missions des personnels qui doivent pouvoir travailler en équipe respectueuse des compétences et des spécificités des différents métiers de l'éducation, par un accès à des pratiques artistiques, culturelles et sportives qui viennent réellement en accompagnement et complément de l'activité en classe. C'est bien dans cet espace que doit pouvoir se situer l'accompagnement éducatif, à la croisée des attentes des familles et de la société tout entière et des exigences de l'École et des apprentissages, à l'opposé d'une concurrence avec l'espace de la classe pouvant aller à des formes de substitution. Ce dossier fait le point sur l'existant, analyse la place de l'accompagnement éducatif dans la politique actuelle (lien avec le socle commun, explosion du financement par HSE et volonté de réduire les horaires-élèves, lutte contre la difficulté scolaire, conception de l'éducation artistique et culturelle, place des arts dans la formation...) et explore les pistes d'une véritable prise en charge des activités complémentaires de l'École. ■



De l'accompagnement à la scolarité à l'accompagnement éducatif

État des lieux

De la Charte de l'accompagnement à la scolarité à la circulaire sur l'accompagnement éducatif : un simple glissement sémantique ?

Le dispositif d'accompagnement éducatif mis en place dans tous les collèges de l'éducation prioritaire sera généralisé à tous les collèges dès la rentrée 2008.

Réponse politique immédiate de Darcos aux promesses de campagne Sarkozy, la mesure apparaît séduisante car elle semble répondre à une forte demande sociale jusqu'ici prise en charge par le secteur marchand, les collectivités territoriales ou des associations complémentaires de l'école. L'idée n'est pourtant pas nouvelle.

Compenser les inégalités

Né de l'engagement à la fin des années soixante-dix de militants pour la plupart venus de l'éducation populaire, l'accompagnement à la scolarité est défini et régi par une Charte nationale élaborée en 1992 et revue en 2001. Signée par différents ministères dont celui de l'EN, elle reste la référence en matière d'accompagnement scolaire. Quoique centrée sur l'aide aux devoirs, elle a pour but de favoriser l'ouverture culturelle, le rapport aux autres et d'aider les élèves à acquérir des méthodes de travail. Service laïque et gratuit, « complément et partenaire de l'École [...] dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun », ses actions visent à compenser les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture et au savoir sans jamais se substituer au travail scolaire. Les acteurs ou partenaires sont, par exemple, la CAF ou les collectivités territoriales (CRED) et les associations d'éducation populaire. L'accompagnement à la scolarité s'intègre dans le contrat de ville.

Prendre en charge les « orphelins de 16 heures »

Au détour d'un glissement sémantique, l'accompagnement à la scolarité devenu accompagnement éducatif change d'objectifs et de nature.

Le ministre donne à l'École la mission de



© isatphoto/Chris Schmidt

Sans vision partagée, sans médiation humaine, le dispositif va tout droit à l'échec

s'occuper des « orphelins de 16 heures », des « enfants livrés à eux-mêmes », manifestant ainsi une volonté d'encadrement des populations « à risques » plus que de véritable politique culturelle.

Déqualification des parents, culpabilisation des enseignants

Le procédé conduit à une déqualification des parents et à une culpabilisation des enseignants invités à prendre en charge, sur la base du volontariat, les trois domaines du dispositif : pratique sportive, pratique culturelle et aide aux devoirs, le tout rémunéré en HSE. Dans les collèges qui ont subi une dégradation des conditions d'enseignement du fait de suppressions d'emplois, les équipes pédagogiques ont été fort « surprises » du volume important d'heures supplémentaires. Paradoxalement, d'un côté, on diminue les horaires d'enseignement et, de l'autre, on propose de compenser après la classe. La circulaire va en effet bien au-delà de l'aide aux devoirs qui peut devenir

« moments d'apprentissage différents, approfondissement disciplinaire (!), lecture, recherches documentaires ».

Une fois encore, la notion d'aide aux élèves est renvoyée en dehors de la classe, réservée aux élèves volontaires, pas nécessairement ceux qui en auront le plus besoin. Plutôt que de constituer un véritable accompagnement à la scolarité des élèves qui ont du mal à entrer dans les apprentissages, cette mesure risque au contraire de creuser plus encore les inégalités.

Faisant appel aux ressources locales, « le concours des collectivités territoriales et des associations sera particulièrement recherché », sans pilotage national, ce dispositif conduit à des inégalités territoriales importantes selon les moyens et la volonté politique des conseils généraux, et pose aussi la question du contrôle des associations invitées à intervenir.

Enfin, on ajoute à la confusion déjà existante dans les établissements du fait de l'empilement actuel des mesures d'aide et de soutien sans que se rencontrent ceux qui travaillent dans la classe et ceux qui travaillent en dehors.

Pourtant, en 2006, un rapport de l'inspection Générale sur l'accompagnement à la scolarité dénonçait une « mauvaise articulation entre le scolaire et le parascolaire » et affirmait que la réussite dépend d'une étroite collaboration entre les professeurs, les accompagnateurs et les familles. Sans vision partagée, sans médiation humaine, le dispositif va tout droit à l'échec. ■

Socle commun et accompagnement éducatif : une cohérence ?

Il ne faudrait pas que ces espaces « d'accompagnement éducatif » après 16 heures se substituent à des enseignements ou des activités d'ouverture dispensés sur le temps scolaire : interdisciplinarité, accès aux TICE, au CDI et aux apprentissages documentaires, dispositifs artistiques, culturels, sportifs, etc., les heures de cours obligatoires se centrant alors seulement sur l'acquisition et l'évaluation des items du socle...

De quoi parle-t-on ?

L'accompagnement à la scolarité

C'est « l'ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'École l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire, appui qu'ils ne trouvent pas dans leur environnement familial et social. Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports

culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel de l'élève et à de meilleures chances de succès à l'École » (Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, 2002).

Le travail après la classe

Un enjeu de société

La demande sociale d'accompagnement scolaire et l'épineuse question des devoirs à la maison

Communément admis comme « *le prolongement naturel* » de la classe par les enseignants et les familles, le travail après la classe est jugé indispensable pour l'appropriation des connaissances et l'amélioration des performances. Il joue aussi un rôle social important : pour les familles, il est un lien avec l'école (parfois aussi source de conflits). Pour les enseignants, il est un moyen de mesurer l'intérêt de l'élève et de sa famille.

Le « travail à la maison » est pourtant un des moments les moins connus et les moins évalués de notre système scolaire : Quel est le temps réellement passé à faire le travail ? Quelle finalité précise lui donne-t-on ? Quel est son impact sur le travail en classe et sur le comportement ? Il n'en demeure pas moins une des clés de la réussite scolaire et un des facteurs importants d'inégalités de notre système scolaire car, sur ce flou des exigences « hors la classe », se creusent dès le collège les écarts entre les familles capables de mobiliser « un capital de connaissances scolaires » et les autres. La

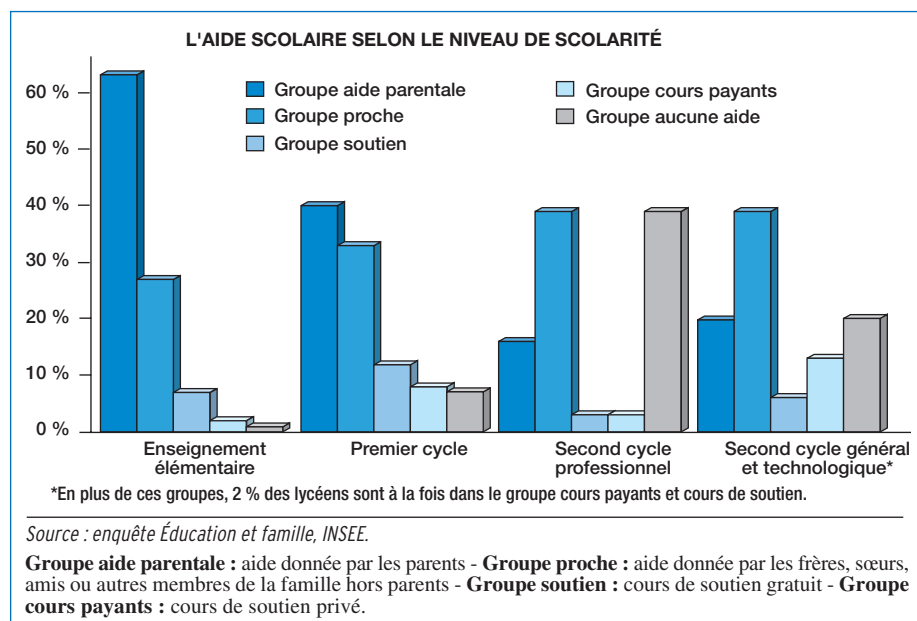
pression autour de la réussite scolaire est très forte dans la société française où plus que dans d'autres pays l'obtention d'un diplôme le plus élevé possible protège efficacement contre le chômage. Pour tenter de garantir la réussite de leurs enfants, certaines catégories sociales font alors appel à des services marchands dont la part n'a cessé de croître ces dernières années, et ce, bien que leur efficacité ne soit ni prouvée ni évaluée. « *Ce système qui tend à devenir l'ordinaire des scolarités des classes moyennes* » selon le rapport Glasman⁽¹⁾ de 2004 le conduit à préconiser, dans un souci de justice sociale, que ces missions soient assurées par l'Éducation nationale ; il souligne néanmoins que le travail hors la classe ne saurait suffire : « *l'acquisition des savoirs, savoir-faire, des techniques et méthodes pour apprendre et mémoriser doit être [...] intégrée dans le temps scolaire. C'est la tâche des enseignants et elle doit être menée tout d'abord dans la classe* ».

Le SNES partage cette analyse et considère que du temps en classe est indispensable pour mener cette tâche à bien et résoudre les difficultés qui font obstacle aux apprentissages disciplinaires, faute de quoi, c'est toute une partie du travail qui sera renvoyée à l'extérieur lors de ponctuelles interventions après la classe. Faire réussir tous les

élèves nécessite une amélioration des conditions d'accueil et de travail dans la classe ainsi que des possibilités de concertation pour les équipes pédagogiques. L'aide aux devoirs, activité complémentaire importante ne saurait dispenser le ministère de créer les conditions d'un travail efficace dans la classe. L'accompagnement à la scolarité pratiqué dans un cadre associatif (par des associations d'éducation populaire) doit, en outre, se faire en complémentarité et en concertation avec les enseignants.

Selon la circulaire, l'accompagnement éducatif doit être présenté au conseil d'administration et intégré dans le projet d'établissement. Dans le contexte actuel de réduction drastique des moyens, sa généralisation en 2009 à tous les établissements (écoles, collèges, lycées), pourrait bien être comme une manière de renvoyer vers des établissements à l'autonomie accrue la gestion des difficultés liées à la pénurie de moyens. ■

(1) Dominique Glasman, Leslie Besson. Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école. Rapport pour le Haut conseil de l'évaluation de l'école. HCEE, 2004.



Chorales

Certains recteurs semblent considérer la chorale comme un dispositif « d'accompagnement éducatif » dès la rentrée prochaine ! La vigilance s'impose : si des dispositifs artistiques et culturels, en prolongement de ce qui se fait déjà dans le temps scolaire, ont toute leur place dans le cadre de l'accompagnement éducatif, la chorale est une pratique liée à l'enseignement de l'Éducation musicale et en aucun cas un dispositif d'accompagnement éducatif (qui serait de plus rémunéré en HSE au lieu de faire partie du service d'enseignement comme actuellement !). Des enseignants ont fait le choix de placer la chorale après 16 heures pour des raisons d'organisation interne, ce qui n'en fait pas un dispositif d'accompagnement éducatif pour autant !

L'accompagnement éducatif

Il prévoit l'encadrement du travail personnel des collégiens, dans le cadre d'études dirigées pour les élèves de Sixième, ainsi que l'épanouissement par la pratique du sport et l'ouverture au monde de l'art et de la culture (circulaire du 13/07/2007).

Contrat éducatif local (CEL)

Contrat fédérateur des politiques éducatives destiné aux élèves des écoles et des collèges. Passé entre les associations et les établissements depuis 1998 dans le but de coordonner et de rassembler les financements des actions menées auprès des enfants et de jeunes. Il y en aurait environ 3 000 qui concerneraient 15 000 établissements dont 15 % situés en ZEP.



Entretien

« Sortir les élèves de leur isolement culturel »

Éric Favéy est secrétaire national de la Ligue de l'enseignement. Créé en 1866, ce mouvement d'éducation populaire est actuellement la première fédération nationale associative française dans le domaine de l'éducation. Elle est à l'initiative de nombreux programmes d'action à destination de la jeunesse.

L'US : *La Ligue de l'enseignement se reconnaissait pleinement dans la charte de l'accompagnement à la scolarité signée en 2001. Pour votre organisation, le dispositif de l'accompagnement éducatif qui est en train de se mettre en place dans les collèges et dont le principal volet est l'aide au devoir, répond-il à vos attentes ?*

Éric Favéy : L'intention est ambitieuse et louable mais elle n'est pas sans risque, à la fois pour les partenaires extérieurs, comme la Ligue, et pour l'école. En effet, il ne faudrait pas déplacer après l'école ou en dehors de l'école des activités qui relèvent du temps scolaire comme les pratiques sportives et artistiques. L'école risque une fois de plus d'être déshabillée de ses missions fondamentales. Mais paradoxalement, il y a une menace de scolarisation croissante de l'espace social avec un risque de cannibalisation du temps hors de la classe par des activités centrées sur les seuls contenus scolaires. Il faut donc trouver un juste équilibre qui était d'ailleurs inscrit dans la charte de l'accompagnement à la scolarité. Il s'agissait alors d'aider les élèves à « mieux utiliser leur cartable » en les aidant dans leur travail scolaire mais surtout d'enrichir leur contexte socioculturel pour qu'ils donnent du sens à leurs savoirs. Il faut bien constater que le projet connaît une certaine dérive en se concentrant sur l'aide aux devoirs. Je ne pense pas que ce soit une volonté politique. C'est surtout la conséquence d'une application trop hâtive de cette circulaire ; sans réelle concertation sur le fond et sur la forme.

L'US : *Cette circulaire s'inscrit dans un contexte et des déclarations du ministre qui convergent toutes dans la même direction : mise en place d'un socle commun des connaissances dans les collèges, annonces sur la nécessité d'alléger l'emploi du temps des élèves, baisse des DHG... Le risque de moins d'école est réel...*

É. F. : Les partenaires de l'école seraient aussi les victimes de cette logique. Certaines actions que nous menons sont menacées car les chefs d'établissement veulent d'abord utiliser leur dotation d'heures supplémentaires ; par ailleurs, le dispositif le plus simple à mettre sur pied rapidement est l'aide aux devoirs. Il est évident que nous sommes loin d'une vraie politique éducative d'ouverture culturelle. Pour cela il aurait fallu que ce soit porté avec d'autres ministères et les collectivités territoriales. Mais ce texte a le mérite d'exister et de proposer des actions larges. Au-delà de l'obligation scolaire, la nation a une obligation éducative complémentaire et, dans cette perspective, ce texte est un vrai plus éducatif. À nous d'être vigilant pour éviter des dérives.



L'US : *Comment, sur le terrain, être vigilant et utiliser au mieux les 140 millions d'euros qui ont été investis dans l'accompagnement éducatif ?*

É. F. : On peut même parler à terme d'un budget de 160 à 170 millions d'euros pour cette première vague. On s'est rendu compte que la première ligne budgétaire qui est arrivée dans les établissements ce sont les HSE et non pas les subventions aux intervenants extérieurs. L'action qui a été privilégiée, c'est l'aide aux devoirs mais rien n'empêche les enseignants d'engager des actions culturelles, sportives ou citoyennes, avec ces premiers moyens. On a l'impression que c'est l'aide aux devoirs qui a été retenue car elle répond à la fois à une demande sociale réelle ou supposée ; c'est la plus facile à organiser et elle permet aux enseignants, dans un contexte de dégradation de leurs conditions de travail, d'améliorer leur pouvoir d'achat.

L'US : *En tant que mouvement d'éducation populaire, comment envisagez-vous votre participation à l'accompagnement éducatif ?*

É. F. : Nous sommes très attachés à sortir les élèves de leur isolement culturel et à associer les parents à cette démarche. Nous essayons d'être partenaires de véritables projets d'accompagnement éducatif en collaboration avec les enseignants. Par exemple, en proposant des écrivains ou des partenariats avec des institutions culturelles. Mais surtout nous ne voulons pas tomber dans la tendance consumériste de la société et répondre uniquement à la demande sociale. On ne se résigne pas à une éducation qui passe exclusivement par des formes organisées et institutionnelles. On doit aider les jeunes à se prendre en charge, à s'organiser et à agir collectivement. Pour cela, il faut sortir du modèle scolaire traditionnel et c'est à cette charnière que nous pouvons être complémentaires.

L'US : *Vous ne craigniez pas d'entrer en concurrence avec certains enseignements, surtout dans les domaines artistiques et sportifs ?*

É. F. : Je ne le pense pas. Il y a à la rigueur un risque de concurrence avec d'autres offres publiques, comme celle des collectivités territoriales. Mais nous pouvons aussi avoir un rôle d'interface entre les établissements scolaires et les communes ou les départements et les Régions. Dans le contexte actuel, il faut une vigilance syndicale et professionnelle forte, et il faut aussi renforcer notre connaissance mutuelle pour travailler en synergie. Nous sommes à une période charnière. Il y a un défi énorme à relever : réussir à mettre en place une politique publique d'accompagnement éducatif qui associe les établissements, les collectivités territoriales et le milieu associatif. ■

Soutien scolaire

Deux acceptions aujourd'hui :

- une aide dispensée à l'école sur le temps scolaire par les équipes éducatives ;
- une aide vendue par des entreprises ou des personnes privées.

L'école ouverte

Ouvertures des collèges et lycées pendant les vacances scolaires, les mercredis et samedis durant l'année scolaire, pour accueillir les jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances et qui fréquentent peu les structures locales d'accueil et de loisirs. Sont proposées des activités scolaires, culturelles, sportives et de loisirs (BO du 30 janvier 2003). D'après le rapport du Hcéé, ce dispositif pourrait s'avérer bénéfique sur les plans scolaires et comportementaux.

Les acteurs de l'accompagnement éducatif

Un besoin de cohérence et de complémentarité

La prise en charge des enfants et des adolescents hors du temps scolaire est organisée par un nombre d'intervenants croissant, issus de l'éducation populaire ou des collectivités territoriales. Mairies, départements, associations, clubs sportifs, se positionnent comme partenaires de l'Éducation nationale et se mobilisent pour prendre en charge « les orphelins de 16 heures ». Des intervenants très variés proposent leurs services : des retraités animent des clubs de lecture, des étudiants donnent des cours particuliers, des artistes organisent des ateliers culturels.

La circulaire Darcos a au moins pour mérite d'inciter les enseignants et ses partenaires extérieurs à s'interroger sur leur complémentarité. Chacun s'accorde à reconnaître le manque de cohérence des différents dispositifs. L'ANDEV, association qui réunit des élus chargés des affaires scolaires, déclare à



ce propos « souhaiter plus et mieux du partenariat avec l'Éducation nationale ».

Une partie des intentions proclamées dans la Charte de l'accompagnement à la scolarité semblent oubliées : quid de l'implication des parents ? Qu'en est-il de l'épanouissement culturel et personnel de l'élève ? Une véritable politique publique d'accompagnement éducatif nécessiterait des moyens plus ambitieux et un soutien financier pérenne au milieu associatif.

Au sein des établissements, tous les personnels ne sont pas traités équitablement : les assistants d'éducation, CO-Psy, documentalistes et CPE ne peuvent pas percevoir d'HSE et sont payés environ 15 euros de l'heure. Enfin, la circulaire a pour consé-

Propos de Laura Cyrulnik, AED au collège Guillaume Budé (Paris 19^e)

Les assistants d'Éducation peuvent en effet être mis à contribution pour assurer des tâches relevant de l'accompagnement éducatif, ce qui ne va pas sans poser problèmes. Ces heures, comme celles effectuées par les enseignants, viennent en sus des services des AED / MI-SE. Elles ne sont cependant pas rémunérées au même taux que celles des professeurs : 15 euros pour un assistant d'éducation, alors même que les tâches effectuées par les uns et les autres peuvent être identiques ! Mais ce sont surtout les missions dévolues aux assistants d'éducation qui les interpellent : si ces derniers peuvent, conformément à leurs statuts, faire du soutien scolaire, en faisant des heures relevant de l'accompagnement éducatif, ils effectuent des heures à la frontière du soutien scolaire et de l'acte d'enseignement – pour lequel ils ne sont pas formés. Ainsi, au collège Guillaume Budé, Laura fait un atelier comédie musicale, dans un collège difficile, avec une douzaine de collégiens, et une heure de tutorat, avec trois élèves – dont un s'est révélé dyslexique : rude tâche en perspective, d'autant que la formation manque, et qu'aucun moyen n'est mis en œuvre pour se concerter avec l'équipe pédagogique !

L'accès au centre de documentation

De multiples questions se posent : problèmes d'amplitude d'ouverture des CDI, de recrutement d'enseignants documentalistes, de paiement des HSE (voir ci-contre). La question de l'école ouverte se pose ici et celle de l'utilisation éventuelle des locaux, infrastructures et matériel du collège par des associations.

quence de rendre encore plus indéterminées les missions de chacun alors que les statuts des personnels sont menacés. ■

Deux questions à un élu

Mathieu Klein est conseiller général socialiste, vice-président du conseil général de Meurthe et Moselle, chargé de la politique de la ville, la citoyenneté et la réussite éducative.

L.U.S : *Quels sont les principaux axes de la politique du conseil général de Meurthe-et-Moselle dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité ?*

M.K : Depuis 1993, et cela s'est accentué à partir de 1998, le conseil général finance de nombreux dispositifs d'accompagnement éducatif en partenariat avec l'inspection d'académie. Nous avons la chance de disposer d'un cadre clair qui est défini dans une convention de partenariat. Notre rôle est d'abord de soutenir des projets locaux en leur apportant les moyens nécessaires. On se positionne comme des « facilitateurs » qui accompagnent une dynamique locale impulsée par des associations d'éducation populaire, des mairies... Nous avons aussi le souci d'aider les établissements les plus défavorisés. Nous essayons enfin de concilier dans nos dispositifs une dynamique individuelle et collective : une mesure de réussite éducative doit certes passer par une aide individualisée, ciblée (santé, soutien sco-

laire...), mais aussi par un travail collectif, à l'échelle d'un quartier, sur la famille, la culture par exemple. Il ne faut pas opposer ces deux dimensions.

L.U.S : *Les mesures de la circulaire Darcos vous paraissent-elle rivales ou complémentaires des dispositifs existants ?*

M.K : Cette circulaire est vraiment interne à l'Éducation nationale et n'a pas été discutée avec les collectivités territoriales. Il manque de toute évidence une articulation entre les actions actuelles et l'accompagnement éducatif. D'ailleurs, une réunion entre le conseil général et l'inspection d'académie n'est prévue que dans les jours à venir. Il ne faudrait pas que l'école se renferme sur elle-même en limitant les activités hors temps scolaire au périmètre de l'établissement et en se cantonnant au soutien. Sur le terrain, nous constatons qu'un nombre croissant d'associations est dans une situation financière délicate, entre autre à cause de la suppression des emplois aidés. Il ne faudrait pas que l'accompagnement éducatif se substitue à leur travail, qui est d'une tout autre nature, et les fasse définitivement sortir de l'école.

Combien ça coûte ?

140 millions d'euros

Budget de l'accompagnement éducatif pour l'année scolaire 2007-2008, dont 105 millions pour financer les HSE des enseignants et 35 millions pour rémunérer les intervenants associatifs. Annonce d'une rallonge de 3 millions ?

5 ou 6 euros

« Le coût de revient des dispositifs d'accompagnement éducatif est estimé à 5 ou 6 euros par élève, à comparer aux 15 à 20 euros par élève d'une heure de colle en classe préparatoire. » Source : Avis du Haut Conseil de l'Évaluation de l'école. Le travail des élèves pour l'école et en dehors de l'école. Mai 2005.



Sur le terrain

Risques de dérive

Comme beaucoup de départements de France, les Ardennes ont docilement mis en place le dispositif de l'Accompagnement éducatif dès la rentrée des vacances de la Toussaint dans ses huit Réseaux de Réussite Scolaire et ses deux Réseaux Ambition Réussite.

Des effets d'affichage

Les premiers chiffres officiels font état de 45 % des élèves de l'Éducation Prioritaire inscrits, 65 % d'entre eux bénéficiant de l'aide aux devoirs, 20 % recherchant plutôt la pratique artistique ou culturelle, 15 % la pratique sportive. Pour l'inspecteur d'académie, c'est une grande réussite – le ministre tablait, paraît-il, sur 33 % de participation – qui s'explique par un « besoin social » fort dans notre département...

Certes..., mais à y regarder de plus près, la réalité n'est peut-être pas aussi triomphante... Pour gonfler les chiffres, certains chefs d'éta-

blissements zélés ont comptabilisé les quelques élèves réellement inscrits dans les différentes activités ou ateliers mis en place dans le créneau horaire 16 heures/18 heures (circulaire du 13 juillet 2007), mais aussi ceux qui bénéficient d'un soutien disciplinaire dans d'autres créneaux horaires de la journée, ceux qui participent aux clubs FSE, le temps de midi généralement, et même dans certains établissements ceux qui pratiquent des activités dans le cadre de l'Association Sportive... Les activités ou ateliers proposés sont assurés par des professeurs volontaires, souvent attirés par la manne financière, mais aussi par des assistants d'éducation, dont l'emploi du temps est prolongé jusqu'à 18 heures...

Confusion des genres

Ce qui doit nous alerter concerne le contenu de certaines actions et la confusion des genres qui s'est rapidement installée : le soutien disciplinaire, la préparation au brevet, les

PPRE ou encore l'alphabétisation des néo-arrivants ont-ils lieu d'être dans le dispositif de l'aide aux devoirs ? Les clubs échecs, les gestes des premiers secours peuvent-ils légitimement s'inscrire dans celui de la pratique artistique et culturelle ? Un professeur de SVT peut-il légalement assurer la pratique sportive du golf ? Doit-on laisser des entraîneurs d'un club sportif local intervenir dans l'enceinte du collège sans pilotage par le projet d'établissement ?

Ces quelques exemples doivent nous faire craindre le pire pour la rentrée 2008, lorsque ce « cheval de Troie » sera introduit dans tous les collèges.

Pour tenter d'enrayer toutes ces dérives, le SNES départemental a interpellé l'inspecteur d'académie et exigé une circulaire de cadrage afin que ce dispositif soit inscrit dans le projet d'établissement, validé par le CA et évalué en fin d'année scolaire. ■

Des moyens mais peut mieux faire

Situé au centre de la commune d'Épinay-sur-Seine, le collège Robespierre n'a pourtant rien du profil classique d'un collège de centre ville : classé ZEP en 1998, violence puis APV, il accueille une population de 600 élèves socialement hétérogène.

Des dispositifs antérieurs

Le classement ZEP a permis à l'établissement d'obtenir une DHG suffisante pour organiser une aide aux devoirs et des séances de remédiation pour les niveaux Sixième et Cinquième. Deux adultes par classe (un prof et un emploi-jeune) assuraient du soutien à raison de 3 heures par classe, placées soit en début de journée soit après 16 heures dans l'emploi du temps des élèves. Ces heures statutaires étaient intégrées à l'emploi du temps des collègues volontaires.

À ce jour, seul subsiste le dispositif en classe de Sixième. Chaque classe bénéficie d'une heure d'aide aux devoirs avec le prof principal et de deux heures de remédiation en français et en maths.

Depuis deux ans, il existe un accueil « éducatif » le samedi matin dans le cadre de l'école ouverte associant aide aux devoirs et informatique. La municipalité propose aussi des ateliers de soutien mais cette activité est

en nette perte de vitesse suite à la mise en place de l'accompagnement éducatif.

1 880 HSE

Peu de temps après la rentrée, le principal a annoncé aux professeurs qu'une dotation de 1 880 HSE était attribuée au titre de l'accompagnement éducatif. Le coût du dispositif n'est prévu qu'en terme d'HSE et aucun crédit de fonctionnement n'a été ouvert.

L'administration a laissé toute liberté aux professeurs volontaires pour organiser des séquences sur le créneau 16-18 heures, le principal adjoint « coordonnant » l'ensemble mais sans concertation globale.

Le CA a été informé du dispositif et des modalités de mise en œuvre retenues. Il n'y a pas eu de vote, mais une motion « de défiance » a été présentée par les élus protestant contre la suppression de 30 heures dans la DHG et s'étonnant de la mise en place intempestive de ce dispositif, dont l'efficacité ne peut qu'être limitée.

Premier bilan

À partir de mi-octobre, les élèves volontaires ont pu s'inscrire aux activités proposées dans le respect de leur emploi du temps. Un même élève peut s'inscrire à plusieurs ateliers. Les élèves de SEGPA ne sont pas concernés. 30 groupes fonctionnent en effec-

tifs très réduits, animés par un ou deux intervenants. C'est essentiellement de l'aide aux devoirs (15 activités sur 30), des ateliers (secourisme, informatique, atelier chant, atelier mosaïque, lecture).

Au total, 37 heures professeurs par semaine sont assurées par 33 enseignants, une documentaliste et trois aides éducateurs. Un CPE a été associé au dispositif afin que la présence soit vérifiée.

De toute évidence, ces heures répondent à une attente : on dénombre plus de 300 inscriptions même si l'assiduité des élèves reste à vérifier. Les enseignants s'accordent sur le fait que le dispositif permet indéniablement de financer des actions de soutien dispensées auparavant bénévolement. Cependant, comment ne pas faire le lien entre les suppressions de postes, la baisse de la DHG, l'augmentation des postes à cheval sur deux établissements, d'une part, et l'attribution massive d'heures supplémentaires, d'autre part. Pour beaucoup, il serait bien plus efficace d'injecter ces moyens dans la DHG et de permettre ainsi des dédoublements.

Se pose aussi des problèmes d'organisation : aucune ligne budgétaire n'est prévue pour des achats de matériel et les ATOSS ont vu leur charge de travail s'alourdir sans aucune compensation. ■

30 euros

Montant de l'heure de cours à domicile facturée par le leader des cours particuliers. 15 euros sont déductibles des impôts pour les familles imposables. 6 millions d'heures de cours de soutien payant ont été déclarées en 2003.

2 000

C'est le nombre d'opérateurs de l'accompagnement à la scolarité recensés par le MEN. 52 % sont des associations.

Citations : Philippe Meirieu

« Les élèves ont l'impression que chaque fois qu'ils rencontrent des difficultés, le recours est extérieur à l'école. C'est donc un processus très inégalitaire. Chaque fois que les enseignants ne pourront faire du suivi individualisé que dans les interstices, de manière clandestine, sans bureau, sans reconnaissance et sans statut adéquat, les élèves iront à l'extérieur, là où règne la plus grande inégalité. »

Accompagnement éducatif

Les propositions du SNES

La réussite scolaire dépend aussi de l'école, de facteurs économiques, sociaux, familiaux, au-delà et parfois à l'encontre des facteurs pédagogiques ou purement structurels. C'est une évidence, maintes fois expliquée, toujours vécue de façon plus ou moins importante dans le quotidien des personnels de l'éducation, qu'ils soient enseignants, personnels de la vie scolaire ou CO-Psy.

Depuis des années, des initiatives existent, des projets voient le jour avec des financements parfois chaotiques mais toujours grâce à la volonté farouche des acteurs du sys-

tème éducatif de lutter contre les inégalités, leur ambition de faire réussir tous les jeunes dont ils ont la charge.

Pour le SNES, l'accompagnement éducatif ne peut se réduire à la prise en charge « des orphelins de 16 heures », dont l'existence même renvoie aussi à l'organisation du travail dans notre société, ou à un substitut du « cours particulier ». Il ne peut justifier la suppression d'heures de cours, voire la disparition de certaines disciplines par le transfert de missions et la réduction de l'activité en classe à la stricte transmission de savoirs scolaires. En aucun cas il ne doit aboutir à moins d'école pour les élèves, et notamment pour ceux qui en ont le plus besoin.

L'urgence est à la clarification des objectifs de l'accompagnement éducatif :

- le soutien scolaire est l'affaire des enseignants, il doit se faire dans le cadre de leur service et sur le temps scolaire. Actuellement, les deux heures d'ATP en Sixième pour aider les élèves et les accompagner dans leur travail personnel sont inscrites dans le service des enseignants et utilisées sous des formes diverses par les équipes pédagogiques en fonction des besoins des élèves (études dirigées, aide méthodologique, aide individualisée en petits groupes...). Le SNES estime

prioritaire de créer des emplois pour développer l'ATP à tous les niveaux du collège ;

- l'aide aux élèves ne doit pas être renvoyée systématiquement en dehors de la classe, son existence ne saurait dispenser le ministère de créer les conditions d'un travail efficace dans la classe ni occulter la réflexion sur les mécanismes qui engendrent les difficultés scolaires ;

- la volonté de développer hors temps scolaire des activités artistiques et culturelles offertes gratuitement à tous les élèves qui demandent à en bénéficier doit trouver sa concrétisation dans une complémentarité avec les collectivités territoriales qui s'inquiètent des coûts supplémentaires (rémunération des intervenants extérieurs, dépenses en chauffage et en électricité, surcoût en transport scolaire dans les zones rurales...) et les associations complémentaires agréées ;

- l'accompagnement à la scolarité doit pouvoir aussi assurer une meilleure articulation entre le scolaire et le parascolaire, en créant des espaces de rencontre et de collaboration entre le monde scolaire et les familles.

- l'encadrement des études doit être assuré par des personnels compétents (personnels de surveillance pour les études surveillées, enseignants volontaires pour les études encadrées). ■

L'urgence est à la clarification des objectifs de l'accompagnement éducatif



© iStockphoto/William Schultz

Le point de vue du SNEP

Les trois axes de l'accompagnement éducatif répondent-ils à un besoin social ou à une exigence envers l'école ? Sont-ils de nature à avancer vers l'objectif de réussite de tous les élèves ? Cela mérite pour le moins débat.

Ainsi, qu'est-ce qui justifie qu'on « institue l'école après l'école ? ». Pourquoi les enseignants ne pourraient-ils exercer ces tâches, qui font partie de leurs missions, qu'en heures supplémentaires et sur le temps périscolaire ? Sur le champ des pratiques physiques et sportives, l'EPS, discipline d'enseignement obligatoire, concerne aujourd'hui tous les élèves. C'est donc avec « plus et mieux d'EPS » qu'on peut obtenir un accès plus démocratique à cette dimension importante de la formation.

Sur le champ des pratiques volontaires, les collèges, lycées et LP disposent – originalité et richesse françaises – d'une association sportive (AS) animée par les enseignants

d'EPS dans le cadre du forfait de 3 heures inclus dans leur service. L'AS propose la pratique et l'apprentissage de différentes activités physiques et sportives ainsi que la formation de jeunes officiels comme arbitres, juges, reporters, responsables d'équipe. L'UNSS (union nationale du sport scolaire) organise les rencontres et compétitions entre AS le mercredi après-midi. Quant au dispositif des sections sportives scolaires, il permet de concilier approfondissement sportif et scolarité secondaire.

Pendant le temps extrascolaire, existe une offre de pratique proposée par les associations et clubs sportifs. Elle se caractérise notamment par son extrême diversité selon les territoires et des objectifs qui ne sont pas ceux de l'école.

Or, au lieu d'utiliser l'EPS et le sport scolaire pour améliorer l'offre sportive pour tous, le gouvernement décide de créer, avec l'accompagnement éducatif, une structure

nouvelle destinée aux seuls volontaires. Il y met des moyens importants, dégagés par suppression de postes d'enseignants transformés en HS. Il ne fixe aucune exigence en termes de contenus et d'apprentissage. C'est une concurrence potentielle, voire une substitution organisée entre enseignants et intervenants, entre sport scolaire et clubs sportifs.

Dans un tel contexte, les équipes pédagogiques ont-elles d'autre choix que d'occuper le terrain, d'entrer dans le dispositif, collectivement et dans le respect du principe de volontariat, afin d'éviter son détournement contre l'EPS et le sport scolaire ? Le SNEP réitère sa revendication de plus d'EPS et de sport scolaire, de création d'installations sportives fonctionnelles ; il demande une évaluation sérieuse de ce qui est mis en place et émet de fortes réserves quant à l'extension de l'accompagnement éducatif à tous les collèges. ■

Rapport Glasman

« Les prestataires de cours particuliers ont intérêt à tout ce qui accroît la tension et la compétition scolaire ; privatisations, concurrence entre les établissements, dégradation de certains segments du système scolaire. »

Haut conseil de l'évaluation de l'École

« Laisser les élèves et leurs familles seuls face aux devoirs et leçons est source d'inégalité. Le recours croissant à des aides extérieures à la scolarité, payantes mais financées pour une part par des avantages fiscaux en témoigne (...) La question qui se pose est celle de la finalité du service public d'éducation (...) Les faits prouvent que si le service public n'assure pas cette mission éducative, le marché le fait, ce qui renforce les inégalités. »